

# INSCRIPTIONS ECOLE D 'EQUITATION SAISON 2009/2010

**Nous rappelons à tous nos anciens  
Cavaliers qu'il n'y a pas de Réinscription  
Automatique pour la Saison 2009-2010.**

\* \* \* \* \*

Ainsi, pour les anciens, comme pour les nouveaux cavaliers,  
**les inscriptions débutent à partir du**  
**Mercredi 08 Juillet 2009 à 09h00,**  
à l'Accueil du Centre Equestre.

**Aucune Inscription ne pourra être prise avant cette date,**  
**& Aucune Inscription ne sera prise par téléphone.**

**\*Horaires d'Inscriptions :**  
**du Mardi au Vendredi,**  
**de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30**

\* \* \* \* \*

*Afin de faciliter les tâches administratives, merci de bien vouloir  
vous munir d'un RIB, si vous avez d'ores et déjà opté  
pour un Forfait sur 10 mois (Règlement par prélèvement).*

**Si vous appartenez au C.E. de la Société BOSCH,**  
**munissez-vous des «3 Feuilles Vertes»**

## **Mode de Règlement Acceptés**

**- Licences + Cotisations à l'ordre « Club Hippique Combelles - CHC » :**

Espèces, Chèques, Feuille Verte Bosch ou Bons CAF/MSA

**- Séances Equestres à l'ordre « SEM du Grand Rodez » :**

Espèces, Chèques, Chèques Vacances, Prélèvement (*forfaits et pensions*)

Feuilles Vertes Bosch ou Bons CAF/MSA

## REPRISE DES COURS : Lundi 31 Août 2009

**ATTENTION, CE DOSSIER VOUS PERMET UNIQUEMENT DE PRÉPARER  
VOTRE INSCRIPTION.**

**DANS TOUS LES CAS, CE DOSSIER COMPLET NE SERA VALIDÉ  
QU'APRÈS DÉPÔT EN MAIN PROPRE À L'ACCUEIL DU CENTRE EQUESTRE  
ET VISA DU RESPONSABLE ADMINISTRATIF DU DOMAINE.**

## En Bref, quelques rappels utiles...

En fonction de votre choix tarifaire, (Séances, Cartes 5h, Cartes 10h ou Forfait Annuel) vous devrez compléter un dossier d'inscription.

Dans la mesure où vous optez pour une Carte 10 séances ou un Forfait, l'Adhésion au Club devient **obligatoire**. Cette adhésion comprend une cotisation annuelle + une licence pratiquant « Fédération Française d'Equitation » pour la saison qui débute.

La licence comprend une assurance complémentaire cavalier.

\* **Tarifs Adhésion Club** : (ordre de règlement : Club Hippique Combelles)

<i>Baby-Poney (4/6 ans)</i>	<i>Poney</i>	<i>Junior Cheval (-18 ans)</i>	<i>Sénior Cheval (+18ans)</i>
12,00 €	53,00 €	70,00 €	81,00 €

<i>5ème Catégorie Club</i>	<i>Amateur 4 et 3</i>	<i>Pro 2 et Pro 1</i>
0,00 €	+70,00 €	+320,00 €

\***Licence Compétition**\* : Pour les Cavaliers confirmés pratiquant l'équitation en compétition, veuillez trouver les tarifs ci-joint de la licence compétition de votre choix (tarif à rajouter à l'adhésion)

\* Afin de valider votre demande de licence **Compétition**, vous devez nous faire parvenir dès le 1<sup>er</sup> septembre de la saison en cours un **Certificat Médical de moins de 3 mois indiquant que vous êtes apte à la pratique de l'équitation en compétition** ainsi qu'une **Autorisation Parentale stipulant les mêmes éléments (uniquement pour les mineurs)**

\* **Pièces à fournir lors de l'inscription**

<i>Choix Tarifaire</i>	<i>Séances et Cartes 5h</i>	<i>Carte 10h</i>	<i>Forfait Annuel</i>
<b>Pièces à fournir</b>	- Règlement des séances	- Règlement des séances - Règlement de l'Adhésion <i>2 règlements car 2 ordres différents</i>	- RIB ou RIP (relevé d'identité bancaire ou postal) - Règlement de l'Adhésion <i>2 règlements car 2 ordres différents</i>

- Pour les cavaliers appartenant au **Comité d'Entreprise Bosch**, vous devez vous munir de **feuilles vertes** :

<i>Choix Tarifaire</i>	<i>Séances et Cartes 5h</i>	<i>Carte 10h</i>	<i>Forfait Annuel</i>
<b>Nbre de feuilles vertes à fournir</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

- **Modes de Règlements Acceptés** :

<b>Attention à l'ordre des règlements</b>	<b>Ordre</b>
<b>Adhésion</b> (cotisation+licence pratiquant) <b>&amp; Licence Compétition</b>	<i>Chèque – Espèces – Bons CAF/MSA « Feuilles Vertes CE Bosch »</i> Club Hippique Combelles
<b>Séances Equestres</b> (séances, Cartes 5h+10h, Forfaits*)	<i>Chèque – Espèces – Chèques Vacances « Feuilles Vertes CE Bosch », Bons CAF/MSA et Prélèvements (forfait/pensions uniquement)</i> SEM du Grand Rodez

\* A noter que les **forfaits** ou **les pensions** se règlent soit *par prélèvement automatique ou par un règlement unique* comprenant la globalité de la somme due pour la période prise en compte.

A faire passer au 1<sup>er</sup> septembre, pour tous les cavaliers dont le niveau est > au Galop 4



n° adhérent FFE : 120001

## CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE EQUESTRE EN COMPETITION

Je soussigné(e) .....

Docteur en Médecine, exerçant à .....

Certifie avoir examiné ....., né(e) le .....

Et n'avoir constaté à ce jour, aucun signe clinique apparent contre - indiquant la pratique équestre, et apte à la compétition s'il y a lieu.

Fait à ....., le .....200

Signature et Tampon du Médecin.

## Autorisation Parentale

*(à remplir si le cavalier est encore mineur).*

Je soussigné Mr/Mme .....

Demeurant à .....

déclare demander la validation sportive de la licence 200 à la Fédération Française des Sports Equestres, pour le cavalier, ..... dont je suis le représentant légal.

Fait à Rodez-Combelles, le .....

« Pour servir et valoir ce que de droit »

Signature



## TARIFS

### Instruction et Encadrement sur Site

#### Tarifs Ecole d'Equitation pour la période du 01/09/2009 au 31/08/2010.

Les tarifs s'appliquent à tous les pratiquants sur le site, membres ou non d'une association.

① Seuls les membres d'une Association Agréée par la SEM du Grand Rodez peuvent bénéficier du tarif forfaitaire mensuel et de la Carte 10 séances.

#### ENGAGEMENTS

sur 10 mois      sur 12 mois

	1 séance	1 séance d'15 heures (ou équivalent)	Carte de 5 séances	Carte de 10 séances ①	Forfait mensuel 10 mois mini 1h/semaine ①	Forfait mensuel 10 mois mini 2h/semaine ①	Forfait mensuel 10 mois mini 3h/semaine ①	Forfait Propriétaire Illimité ①
<b>DECOUVERTES</b> (1/2 heure)	7,00 €		28,00 € <small>5,60</small>	50,00 € <small>5,00</small>				
<b>BABY-PONEY (+ 4 ans)</b> <b>Cours de Voltige</b> (1 heure)	12,00 €		43,00 € <small>8,60</small>	66,00 € <small>6,60</small>				
<b>PONEY</b> (1 heure)	16,00 €	22,00 €	67,00 € <small>13,40</small>	109,00 € <small>10,90</small>	42,00 € <small>8,70</small>	71,00 € <small>9,20</small>	86,00 € <small>6,62</small>	
<b>JUNIOR CHEVAL -16 ans</b> (1 heure)	22,00 €	30,00 €	94,00 € <small>18,80</small>	153,00 € <small>15,30</small>	58,00 € <small>13,40</small>	90,00 € <small>10,00</small>	118,00 € <small>9,89</small>	
<b>SENIOR</b> (1 heure)	25,00 €	33,00 €	104,00 € <small>20,80</small>	183,00 € <small>18,30</small>	72,00 € <small>16,67</small>	107,00 € <small>12,56</small>	145,00 € <small>11,70</small>	
<b>Propriétaire Interne INSTRUCTION</b> (1 heure)	13,00 €		60,00 € <small>12,00</small>	110,00 € <small>11,00</small>	46,00 € <small>10,62</small>	77,00 € <small>9,50</small>		82,00 €
<b>Propriétaire externe INSTALLATIONS</b> (1 heure)	12,00 €		40,00 € <small>8,00</small>	60,00 € <small>6,00</small>	24,00 € <small>5,54</small>	32,00 € <small>3,70</small>	39,00 € <small>5,00</small>	

AVANTAGES FAMILIAUX RÉSERVÉS UNIQUEMENT AUX ADHÉRENTS D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE PAR LA SEM DU GRAND RODEZ:

Remise de 10 % pour la 2<sup>ème</sup> personne.

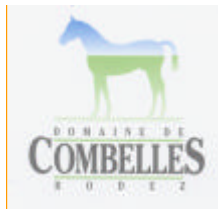
Remise de 20 % pour la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> personne

5<sup>ème</sup> personne gratuite

TVA à 5,5%

REMISE PRIVILEGE et CARTE PASS : -15% sur votre Première Carte de 5 ou 10h (sur présentation de la Carte Pass uniquement)

Remises non cumulables



## ➤ Vous OPTEZ pour la Formule Forfait Mensuel.

- Engagement sur 10 mois (sept à Juin) pour les cavaliers Clubs
- Engagement sur 12 mois pour les Propriétaires (Forfait Cavalier Illimité)

**Règlements à Fournir lors de l'inscription : PAIEMENT DU FORFAIT MENSUEL**

- **un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB ou RIP)** pour les prélèvements Mensuels (débités de sept à juin, tous les 20 du mois)  
ou
  - **un règlement de 10 x forfait mensuel** (*à l'ordre : SEM du Grand Rodez*)  
(*règlement unique* comprenant la globalité de la somme dûe pour la période prise en compte à savoir 10 mois)  
ou
    - **Deux Feuilles Vertes pour les Salariés R. BOSCH**

+

### **PAIEMENT DE L'ADHESION AU CLUB**

- **un chèque de .....00 €** à l'ordre de la Club Hippique Combelles
- **une Feuille Verte pour les Salariés R. BOSCH**  
(Adhésion Saison Club = Cotisation CHC+Licence FFE)

**Rappel Tarifs Adhésion** : Poney (6/12 ans) : 53 € - Junior cheval (12/17 ans) : 70 € - Sénior Cheval (>= 18 ans) : 81 €

2 règlements distincts  
car 2 ordres différents

## ➤ Vous OPTEZ pour la Formule CARTE 10 SEANCES.

**Règlements à Fournir lors de l'inscription : CARTE 10 SEANCES**

- **un règlement de LA CARTE DE 10 SEANCES**  
(*par chèque, Chèques-Vacances ou espèces*) (*à l'ordre : SEM du Grand Rodez*)  
ou
  - **Une Feuille Verte pour les Salariés R. BOSCH**

+

### **PAIEMENT DE L'ADHESION AU CLUB**

- **un chèque de .....00 €** à l'ordre de la Club Hippique Combelles
- **une Feuille Verte pour les Salariés R. BOSCH**  
(Adhésion Saison Club = Cotisation CHC+Licence FFE)

**Rappel Tarifs Adhésion** : Poney (6/12 ans) : 53 € - Junior cheval (12/17 ans) : 70 € - Sénior Cheval (>= 18 ans) : 81 €

4 règlements distincts  
car 2 ordres différents

## ➤ Vous OPTEZ pour la Formule CARTE 5 SEANCES.

**Règlements à Fournir lors de l'inscription : CARTE 5 SEANCES**

- **un règlement de LA CARTE DE 5 SEANCES**  
(*par chèque, Chèques-Vacances ou espèces*) (*à l'ordre : SEM du Grand Rodez*)  
ou
  - **Une Feuille Verte pour les Salariés R. BOSCH**

+

### **PAIEMENT DE L'ADHESION AU CLUB**

**Pas d'Adhésion au Club**

**A compléter et  
signer SVP**  
(tous choix tarifaires)



**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_  
**Date et lieu de naissance :** \_\_\_\_\_ **N° Licence :** \_\_\_\_\_  
**Adresse :** \_\_\_\_\_

**e-mail :** \_\_\_\_\_

**Tél. Domicile :** \_\_\_\_\_ **Tél. Bureau :** \_\_\_\_\_ **Tél. Portable :** \_\_\_\_\_

**Pour les mineurs, Nom du représentant légal :** \_\_\_\_\_

**Adresse (si différente de celle du cavalier) :** \_\_\_\_\_

**Tél Domicile :** \_\_\_\_\_ **Tél. Bureau :** \_\_\_\_\_

**Saison Equestre 2009/2010** (partie réservée à l'administration)

**Séances équestres :** **Formule Cheval \*\*\* Formule Poney \*\*\* Formule Baby-Poney**

**Niveau Equestre :** BP1 / BP2 / Dbt / G1 / G2 / G3 / G4 / G5 / G6 / G7 / Compét. 5<sup>ème</sup> Cat / Compét. 4/3/2<sup>ème</sup>  
(Entourer la bonne mention)

**Horaire(s) choisi(s) pour la (les) reprise(s) :** \_\_\_\_\_

**Régime choisi :** \* Le choix d'une Carte 10h ou d'un forfait implique l'obligation d'adhérer au Club et à la FFE.  
**Séance / Carte 5h / Carte 10h\* / Forfait 1h\* / Forfait 2h\* / Forfait 3h\* / Forfait Prop\* / Autre\* :**  
(Entourer la bonne mention)

**N° Licence de pratiquant :** \_\_\_\_\_ **Niveau licence compétition :** \_\_\_\_\_

**Licence 2009: Payée le** \_\_\_\_\_

**(Tarifs 2009 Licences : moins de 18 ans =25€\*\*\* plus de 18 ans=36€\*\*\* Compét.: Club(0€)-Am4+3 (70€)- Pro2 et 1 (320€)-**

**Cotisation Baby-Poney (12€) / Poney (28€) / Cheval (45€) :** \_\_\_\_\_

**Propriétaire :** OUI – NON \*\*\* Si oui, en pension au club ? ou autre forme de pension ?

**Observations diverses :** \_\_\_\_\_

**Je soussigné, Mr. Mme autorise la SEM DU GRAND RODEZ**  
à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident survenu au cavalier ci-dessus désigné (transport du blessé, hospitalisation etc).  
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement concernant le paiement forfaitaire des activités d'instruction  
du Domaine de Combelles (si j'ai opté pour celui-ci) ainsi que l'extrait du règlement intérieur cavalier qu'y m'ont été remis ce jour  
en main propre lors de l'inscription.

Je m'engage à prévenir de mes absences à mes reprises hebdomadaires au moins 24h à l'avance, grâce aux différents  
moyens de communication mis à disposition par le club. (classeur d'absence dans selleries, téléphone, messagerie, accueil...).

Je sais qu'en cas d'absence non avertie, mon heure sera définitivement perdue.  
Concernant vos inscriptions sur les différentes animations proposées par le club (hors reprises hebdomadaires), les Dimanches, jours fériés  
ou vacances scolaires, il est rappelé qu'en cas d'absence non avertie 48h au préalable, il vous sera automatiquement décompté 1 séance  
sur votre Carte ou votre Forfait.

Il est également rappelé que toutes les séances réglées (Ticket 1h/Cartes 5h ou 10h et Forfaits) doit être obligatoirement effectuées avant  
le 31 Août de l'année en cours, sinon elles sont définitivement perdues et ne peuvent être reconduites la saison suivante.

Fait à Combelles, le

200

Signature



**A signer SVP**  
(Tous choix tarifaires)

# BIENVENUE

## à l'école d'équitation

### du Domaine de Combelles

L'École d'Équitation fonctionne chaque saison de début septembre à fin juin, sans interruption pendant les Vacances Scolaires et jours Fériés à l'exception des jours de Noël et 1er de l'an.

**Donc, pensez impérativement à prévenir de vos absences, pour ne pas perdre votre séance !!!**



**Reprise des Cours :**  
**Lundi 31 Août 2009**

**Fin de Saison :**  
**Samedi 26 Juin 2010**

## Quelques rappels utiles...

### **EQUIPEMENT EQUESTRE RECOMMANDE (ou OBLIGATOIRE \*)**

Casque (aux normes en vigueur) \* bottes \* ou mini-chaps \* cravache, gants, éperons, guêtres (à partir du galop 4), sac de pansage avec brosse et cure-pied, protège dos sur le cross \* **Chaussures à lacets, Tongues, Shorts et Jean's Interdits.**  
Pour les cavaliers débutants ou non confirmés, la Bombe, les affaires de pansage et la cravache peuvent être fournis par le club.

### **QUELQUES RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES**

- Se présenter dans la sellerie une demi-heure avant votre séance, prendre connaissance du cheval ou poney attribué et le préparer.
- Prévoir un ¼ d'heure avant et après la reprise pour assurer les soins et s'occuper de sa monture.
- une heure de cours correspond à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant et représente environ 45 min de pratique. Pour les enfants de moins de 6 ans, la séance est composée d'environ une moitié de pratique + une moitié d'approche du poney avec l'enseignant.
- Interdiction formelle de fumer autour et dans les écuries ainsi que dans l'enceinte du Domaine.
- Merci d'utiliser les parkings pour garer les véhicules. Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les véhicules, devant ou dans les boxes. Le Domaine de Combelles se dégage de toute responsabilité en cas de vols.

### **MODES DE REGLEMENTS POSSIBLES**

- Licences + Cotisations à l'ordre « CHC – Club Hippique Combelles » : Espèces, Chèques et Bons Pass-Loisir CAF/MSA uniquement
  - Séances Equestres à l'ordre « SEM du Grand Rodez » : Espèces, Chèques, Chèques Vacances, Prélèvements (RIB pour Forfait et Pension)
- Les Cavaliers appartenant au Comité d'Entreprise « BOSCH »** : peuvent régler les cours (Tickets, Cartes ou Forfaits) ainsi que l'adhésion avec des **feuilles Vertes du C.E.** Pour les cavaliers ayant opté pour un forfait, il faut se présenter à l'inscription **avec 3 feuilles vertes « Bosch »**, pour une Carte de 10h, **2 feuilles vertes** et pour une carte de 5h ou 1 séance ou 1 stage, **1 feuille verte**. Vos feuilles vertes doivent être impérativement signées.

### **ABSENCES**

- **En Reprises** : Quelque soit le mode de décompte de vos séances (Tickets, Cartes 5 ou 10h, Forfaits mensuels), il est obligatoire de prévenir de ses absences aux reprises hebdomadaires au moins 24h à l'avance, grâce aux différents moyens de communication mis à disposition par le club. (classeur d'absence dans selleries, téléphone, messagerie, e-mail, accueil...).

**En cas d'absence non avertie, l'heure sem définitivement perdue, les leçons non décommandées dans les délais restent dûes.**

**Aux diverses Animations** : Concernant les inscriptions sur les différentes animations proposées par le club (hors reprises hebdomadaires), les dimanches, jours fériés ou vacances scolaires, **il est rappelé qu'en cas d'absence non avertie 48h au préalable, il vous sera automatiquement décompté 1 séance sur votre Carte ou votre Forfait.**

**En cas d'absence non avertie, l'heure sem définitivement perdue, les leçons ou stages non décommandées dans les délais restent dûes.**

**Nous rappelons que nous assurons normalement toutes les reprises pendant chaque Vacances Scolaires et Jours Fériés à l'exception des jours des 24+25 Décembre et 31 Décembre+1er Janvier.**

**École le Mercredi** : SI VOUS AVEZ ECOLE EXCEPTIONNELLEMENT UN MERCREDI, IL EST IMPERATIF DE NOUS EN AVERTIR AU MOINS 72H AU PREALABLE AFIN DE PRENDRE NOS DISPOSITIONS (Planning des Equipes – Sortie des Chevaux et Poneys...).

TOUS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (Ecoles-Colleges-Lycées /// Public-Privé) NE FONCTIONNENT PAS DE FACON IDENTIQUE...

## **RATTRAPAGES :**

Les cavaliers possédant un forfait mensuel ont la possibilité de rattraper les séances non effectuées, *dans le cas où les absences sont excusées conformément au règlement intérieur.*

### ① Quand les rattraper ?

Afin d'éviter un cumul trop important de séances à rattraper, deux remises à zéro seront effectuées annuellement.

#### Les Rattrapages de ces séances,

- pour la période courant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 Mars, seront à solder au **30 Avril**.
- pour la période courant du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin, seront à solder au **31 Août**.

Au delà de ces dates butoirs, ces séances seront définitivement perdues.

### ② Comment les rattraper ? Le club met à votre disposition plusieurs systèmes pour rattraper ces séances, à savoir :

\* Des séances de rattrapages ou Animations spécifiques proposées certains week-ends ou durant les vacances scolaires

(cf planning des animations trimestriels-sur réservation au préalable, sous réserve de disponibilité)

\* Rattrapages dans d'autres reprises hebdomadaires de même niveau : (sur réservation, dans la mesure de nos disponibilités)

\* Sur des Balades 1h ou 2h proposées sur le planning d'animation trimestriel (sur réservation au préalable et si crédit d'heure suffisant)

\* Sur l'équitation libre (location de chevaux ou poneys\*\*) : sur réservation au préalable, dans la mesure de nos disponibilités et avis favorable des enseignants obligatoire)

\* Rattrapages sur les Séances Equestres durant l'Été (Juillet/Août) : Tous les jours, du lundi au vendredi, des séances équestres de tout niveau vous sont proposées (Balades, Reprises) – Sur Réservation au préalable (05/65/77/30/01) et dans la limite de nos disponibilités.

① Rappel : Vous ne pouvez prétendre à rattraper l'été que les séances non effectuées et dont les absences ont été excusées entre le 1<sup>er</sup> Avril et le 30 Juin de l'année en cours. (cf Règlement ci-dessus). Seules les animations indiquées ci-dessus peuvent prétendre à rattrapages.

## **VOS SEANCES : Périodicité, Tarifs, Validité...**

- L'école d'équitation fonctionne chaque saison de début sept à **Fin Juin**, sans interruption, à l'exception du Jour de Noël (25 Décembre) et du Jour de l'An

Les cours sont maintenus tout au long de l'année même les Jours Fériés, les Vacances scolaires (toussaint, Noël, Février et Pâques)

- De façon exceptionnelle, le Centre Equestre se réserve le droit d'annuler, ou reporter une séance. Dans ce cas vous en serez averti au préalable.

- Notre établissement ne fait pas de crédit, que toutes vos séances commandées doivent être systématiquement réglées **avant toute nouvelle consommation**

- L'établissement « SEM du Grand Rodez », Gestionnaire du Domaine de Combelles et de ses Activités Equestres ne procédera à aucun remboursement de séances équestres payées et non effectuées, sauf cas de force majeure justifié et validé par la Direction de la SEM du Grand Rodez.

- Toutes vos séances réglées (ticket 1h, Cartes 5h ou 10h et Forfaits) doivent être obligatoirement effectuées avant le **31 Août** de la saison équestre en cours, sinon elles sont définitivement perdues et ne peuvent être reconduites la saison suivante.

- Le Choix d'une Carte 10 séances ou d'un Forfait engendre obligatoirement l'Adhésion au Club « CHC – Club Hippique Combelles » comprenant : une cotisation annuelle «club» et une licence fédérale «Fédération Française d'Équitation».

## **SORTIES EN COMPETITION**

- Pour les cavaliers propriétaires, l'encadrement par les enseignants du site, lors des sorties en compétitions décidées par l'établissement, est compris dans votre forfait propriétaire. Cependant, si vous ne possédez pas ce forfait spécifique, ou que vous êtes un cavalier non propriétaire, *tout encadrement en compétition vous sera facturé au tarif en vigueur*.

- Toute sortie en compétition nécessite l'obligation de posséder une licence de compétition dont la durée de validité n'est pas expirée.

## **LICENCES FEDERALES - PASSAGE ET VALIDATION D'EXAMEN**

- Le passage d'un examen équestre (Galop) nécessite l'obligation pour le cavalier :

- 1) de posséder auparavant une licence fédérale dont la durée de validité n'est pas expirée,
- 2) d'avoir réussi et validé le Galop précédent.

## **REGLEMENT CONCERNANT LE PAIEMENT FORFAITAIRE DES ACTIVITES EQUESTRES DU DOMAINE DE COMBELLES**

*Le Choix du « Forfait » est particulièrement avantageux pour les cavaliers assidus.*

### Règles de Fonctionnement du Forfait :

\* Tout forfait ne peut être souscrit que si le cavalier est adhérent d'une association agréée par la SEM du Grand Rodez.

\* Le forfait peut être souscrit pour 10 mois, avant le 10 Septembre, pour 9 mois, avant le 1er Octobre,

pour 8 mois, avant le 1er Novembre, ou pour 7 mois, avant le 1er Décembre.

\* Par ailleurs, Aucun forfait ne pourra être souscrit après le 1<sup>er</sup> Décembre.

\* Le Forfait est un engagement qui s'étend de la date d'inscription, (qui est obligatoirement antérieure au 01 Décembre), au 30 Juin. Donc, sauf cas de Force Majeure justifié, par une demande écrite, adressée au Directeur du Domaine de Combelles, accompagnée d'un document attestant de l'incapacité du Cavalier à pratiquer l'équitation (Certif.Médical, Attest. de Déménagement ...), le forfait et son prélèvement ne pourront être annulés avant l'échéance du 30 Juin.

\* En cas d'annulation justifiée en cours d'année du virement permanent, les séances non consommées, ne pourront être rattrapées après le 30 du mois couvert par le dernier versement et tout mois débuté reste dû.

### Son Paiement peut se faire :

- Mensuellement, sous réserve de signer une demande de prélèvement automatique et de joindre un RIB, au bénéfice de la SEM du Grand Rodez.

- Pour la période qui reste à couvrir, entre la date de l'inscription (avant le 01 Décembre) et le 30 Juin.

(Cette somme sera alors versée dans son intégralité avant la première séance de la période considérée.)

\* Aucun autre Mode de Paiement ne sera Accepté.

### Validité et Rattrapage des Séances :

- Les séances non consommées pourront être récupérées sur rendez-vous, dans les reprises de même niveau, ou dans les animations spécialement organisées, si les absences sont excusées au moins 24 heures au préalable.

- Afin d'éviter un cumul trop important de séances à rattraper, deux remises à zéro seront effectuées annuellement.

#### Ainsi, les Rattrapages de ces séances,

\* pour la période courant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 Mars, seront à solder au **30 Avril**.

\* pour la période courant du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin, seront à solder au **31 Août**.

Au delà de ces dates butoirs, ces séances seront définitivement perdues. Ces séances ne pourront être déduites des Stages.

**A Combelles, le :**

**Signature du Client,**

« lu & approuvé »

**A compléter et signer SVP  
(FORFAIT MENSUEL UNIQ)**



**Accompagner ce document  
d'un Relevé d'Identité Bancaire  
ou Postal (RIB ou RPP)**

**DEMANDE DE PAIEMENT  
PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

**(concerne les forfaits mensuels uniquement)**

*Je soussigné Mr, Mme,*

Adresse :

Demande à bénéficier du Tarif Forfaitaire appliqué à l'Activité Equestre du Domaine de Combelles pour les cavaliers, suivant la Somme de :  euros TTC par mois, pour la période allant du  200 au 30 Juin 200 .

- Nom :  Prénom :

- Nom :  Prénom :

- Nom :  Prénom :

- Nom :  Prénom :

**Les cavaliers ayant choisi le régime forfaitaire seront soumis au règlement concernant le paiement forfaitaire des activités d'instruction.**

*Je reconnais avoir pris connaissance du règlement concernant le paiement forfaitaire des activités d'instruction du Domaine de Combelles ainsi que l'extrait du règlement intérieur cavalier qu'y m'ont été remis ce jour en main propre lors de l'inscription.*

*Je m'engage à prévenir de mes absences 24 h à l'avance sans quoi mes heures seront définitivement perdues.*

Fait à Rodez, le

200

**Signature**

**A compléter et signer SVP  
(FORFAIT MENSUEL UNIQ)**

**Accompagner ce document  
d'un RIB ou RIP. Merci**

**(concerne les forfaits uniquement)**

**N° NATIONAL EMETTEUR : 426714**

**Autorisation de Prélèvement :** J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par la « SEM du Grand Rodez », désignée ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec la « SEM du Grand Rodez ».

**Nom – Prénom – Adresse du Débiteur**

[REDACTED]

**Nom et Adresse du Créancier**

**SEM DU GRAND RODEZ**

**COMBELLES**

*1, Place Adrien ROZIER – BP 531*

**12 005 RODEZ CEDEX**

**Compte à Débiter :**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE ou POSTAL :**

*Code Etabl.      Code Guichet      N° Compte      Clé RIB ou RIP*

[REDACTED]

**NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT  
TENEUR DU COMPTE A DEBITER :**

[REDACTED]

**Date :**

[REDACTED]

**Signature :**

*Prrière de renvoyer cet imprimé au créancier en y joignant  
obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire  
(RIB, Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE)).*

**N° NATIONAL EMETTEUR : 426714**

**Demande de Prélèvement :** la présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

**Nom – Prénom – Adresse du Débiteur**

[REDACTED]

**Nom et Adresse du Créancier**

**SEM DU GRAND RODEZ**

**COMBELLES**

*1, Place Adrien ROZIER – BP 531*

**12 005 RODEZ CEDEX**

**Compte à Débiter :**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE ou POSTAL :**

*Code Etabl.      Code Guichet      N° Compte      Clé RIB ou RIP*

[REDACTED]

**NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT  
TENEUR DU COMPTE A DEBITER :**

[REDACTED]

**Date :**

[REDACTED]

**Signature :**

*Les informations contenues dans la présente demande ne seront  
utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront  
donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du  
créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la  
délibération n°80-10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale de  
l'Informatique et des Libertés.*